

**PROCÈS- VERBAL  
DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04. 02. 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à dix- huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, maire.

Présents : C. HIRSCH, C. MOUHOT, F. CLERGET, L. PELLIER, C. PEQUIGNOT , E. ROLLAND .

Absente excusée : S. GROSSIR

Absents ( e ) : I. CASSARD, Y. MARAIN , P. MONNIN

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

**1/ Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2025**

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire, séance du 03 décembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

**2/ Enquête publique concernant la protection des sources de Colombier Fontaine**

Le Maire rappelle en séance ses observations concernant l'enquête d'utilité publique et parcellaire relative à la protection réglementaire des captages de la Douve et de Vaux situés à Colombier Fontaine.

Dans le cadre d'une éventuelle pollution de la zone de captage, la présence de l'autoroute A36 semble être la cause la plus plausible.

L'eau de ruissellement est captée de part et d'autre de la chaussée, évacuée par des exutoires et déversée sur les terrains adjacents. On note un exutoire tous les 100 m de chaussée.

D'autre part, 3 bassins d'infiltration sont destinés à retenir temporairement les eaux de pluie et de ruissellement après un épisode pluvieux.

Une convention d'entretien de ces bassins portant le N° 50.88.44 a été signée par SAPRR, la commune et le Moto club de Villars avec délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 1988 (visa sous-préfecture le 20 décembre 1988) ;

Depuis cette date le volume de circulation sur l'autoroute a considérablement muté et les épisodes pluvieux sont devenus plus violents.

Dans le cadre du principe " pollueur payeur" le Maire propose au conseil municipal :

- l'abrogation de ladite convention
- La prise en charge par APRR des eaux de ruissellement.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- pour demander l'abrogation de la convention et la prise en charge par APRR de la totalité des eaux de ruissellement émanant du secteur autoroutier avec Remise aux normes actuelles.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

### **3/ Elections municipales du 15 et 22 mars**

#### **3.1 Election du 15 mars**

Les membres du bureau de vote sont convoqués à 7H45.

Le bureau de vote, situé dans la salle de réunion de la mairie, ouvrira à 8 H et fermera à 18 H

#### **3.2 Composition prévisionnelle du bureau de vote**

|                   | <b>Président</b> | <b>Assesseur</b> | <b>Assesseur</b> | <b>secrétaire</b>    |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| 8 H 00 – 11 H 30  | Christian Hirsch | Emmanuel Rolland |                  | Christelle Péquignot |
| 11 H 30 – 14 H 30 | Christian Mouhot | Luc Pellier      |                  | Christine Mouhot     |
| 14 H 30 – 18 H 00 | Favio Clerget    |                  |                  | Stéphanie Grossir    |

Cette grille sera complétée après dépôt des listes de candidature en préfecture en vue du premier tour de scrutin.

#### **4/ Marché du soir PMA Edition 2026 (proposition de dates).**

Notre commune souhaite accueillir cette manifestation et propose sa candidature à l'une des dates suivantes :

Vendredi 5 juin

Vendredi 12 juin

Vendredi 4 septembre.

#### **5/ Projet de renouvellement du copieur mairie**

Le photocopieur actuel donne des signes de fatigue et la société Canon ne pourra plus fournir de pièces détachées pour garantir une maintenance premium. Trois fournisseurs ont été consultés (Canon, Olivetti, Toshiba).

Le conseil municipal opte pour la proposition de la société TOSHIBA basée sur une location de 21 trimestres (loyer 169.89€ par trimestre) ; Prix page noire : 0.0035€ HT prix page couleur : 0.035€ HT.

#### **6/ Achat parcelle N° 1243 (en face de la salle des fêtes)**

Monsieur Denis Ravey souhaite céder à la commune la parcelle cadastrée N° 1243, d'une surface de 30 m2, située sous l'escalier de secours de la salle Jean Monnin.

Le prix d'achat est fixé à 300€ (frais de notaire à la charge de la commune).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- donne son accord pour l'achat de cette parcelle.

-Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

## **7/ Affaires diverses**

### **7.1 Ombrières agrivoltaïques**

Un projet d'installation d'ombrières agrivoltaïques est en cours d'étude sur la commune d'Etouvans. Il s'agit de 2 ombrières équipées de panneaux solaires rotatifs installés à 5 mètres de hauteur sur des terrains agricoles. Le projet est porté par la société Opale.

### **7.2 Demandes de subvention**

L'association ToiNous nous sollicite pour un soutien financier .

Le secours populaire ( comité d'Audincourt ) sollicite l'octroi d'une subvention.

. Les bénéficiaires de subventions ayant été définis par délibération en fin d'année 2025, le conseil municipal ne donne pas suite à ces nouvelles demandes.

### **7.3 Passerelle du stade.**

L'ancienne passerelle a été déposée.

Les massifs de la nouvelle passerelle sont en cours de réalisation..

Les travaux devraient être terminés courant mars.

La séance est close à 20h00

le secrétaire

C. Mouhot



le Maire

C. Hirsch

